



9 Bd Lahens
Mairie
33123 Le Verdon sur Mer
Tel. +33 (0) 5 56 09 64 66
info@voile-medoc.com
www.voile-medoc.com



Port Médoc – capitainerie
Anse de la Chambrette
33123 Le Verdon sur mer
Tel +33 (0)5 56 09 69 75
capitainerie@port-medoc.com
www.port-medoc.com

Tour de Cordouan 2010

Le 18 avril 2010

Organisé par le Cercle Nautique du Verdon
Le Verdon sur Mer - France

Avis de course

1 Règles	2
2 Publicité	2
3 Admissibilité et Inscription	2
4 Droits à payer	4
5 Programme	4
6 Instructions de course	4
7 Les Parcours	5
8 Système de pénalité	6
9 Classement	6
10 Place au port	6
11 Limitation de sortie de l'eau	6
12 Communication Radio	6
13 Prix	6
14 Décharge de responsabilité	7
15 Assurance	7
16 Informations complémentaires	7



1 Règles

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- Les règles de la Classe Handicap National 2010,
- Les règles de l'Association des Multicoques Habitables,
- Les règlements du Championnat d'Aquitaine,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.

2 Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité et Inscription

- 3.1** La régata est ouverte aux *bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière (plus de 6 milles d'un abri). Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.*
- 3.2** La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap **HN France et Multi 2000** d'un handicap minimum de **9** pour les **HN France** et **1** pour les **multi 2000** et d'une longueur minimum de **6,50 mètres**.
- 3.3** Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à **70**.
- 3.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, par courrier, au Cercle Nautique du Verdon de préférence avant le 10 avril 2010 et au plus tard sur place le 18 avril 2010.

3.5 Les voiliers jaugés en HN France seront scindés en deux catégories, selon le tableau suivant :

Classe HN France			Croiseurs côtiers		Croiseurs hauturiers	
Classe	début	fin	De	à	De	à
B	1	12,5	9	12,5		
C	8	14,5	9	14,5		
D	10,5	23	10,5	16,9	17	23
E	17	28			17	28
F	18	33,5			18	33,5
G	23	37			23	37
R1	10	17,5	10	17,6		
R2	16,5	26	16,5	20	20,10	26
R3	19,5	30,5	19,5	20	20,10	30,5
R4	24	37			24	37
L	14	31	20	31		

3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le **cachet médical** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour toute prise de licence sur place, il est impératif de se munir au préalable d'un **certificat médical datant de moins de 2 mois** et du règlement.
- Si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de la classe concernée, **en cours de validité**.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- L'acte de francisation du navire
- Le fascicule de contrôle du radeau de sauvetage embarqué (sauf si le bateau en est dispensé par la réglementation sur l'insubmersibilité en vigueur)

Les concurrents ne pouvant présenter l'ensemble de ces documents précités ne pourront ni participer à l'épreuve, ni prétendre à un quelconque remboursement.

4 Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Catégorie	Montant
HN France	Croiseurs côtiers	30 euros
HN France	Croiseurs hauturiers	30 euros
Multi 2000	Toutes	30 euros

NB : Si votre inscription n'est pas envoyée suffisamment à l'avance (10 avril, cachet de la poste faisant foi), nous ne serons pas en mesure d'assurer la gratuité de l'emplacement de votre voilier.

5 Programme

5.1 Confirmation d'inscription : Le samedi 17 avril 2010 de 15h à 18h et le dimanche 18 avril 2010 de 7h30 à 8h30

5.2 Jauge et contrôle : Le samedi 17 avril 2010 de 15h à 18h et le dimanche 18 avril 2010 de 7h30 à 8h30

5.3 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) : 8h30

5.4 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18 avril 2010	9h30	HN France
18 avril 2010	10h00	Multi 2000

5.5 Résultats et cocktail : 19h00

6 Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 17 avril 2010 de 15h à 18h et le dimanche 18 avril 2010 de 7h30 à 8h30.
- Affichées selon la prescription fédérale, sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de port Médoc.

7 Les Parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Pour votre navigation, la carte du SHOM n°7426 est conseillée.

7.1 Parcours normaux :

- Pour la catégorie HN « **CROISEURS COTIERS** » :
Le « petit tour » : ≈ 32,6 M

Départ devant Port Médoc
Bouée de dégagement éventuelle à laisser à Bâbord
Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Tribord
Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Bâbord
Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Tribord
Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Tribord
Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Tribord
Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Tribord
Arrivée devant Port Médoc

- Pour la catégorie HN « **CROISEURS HAUTURIERS** », ainsi que la classe **Multi 2000** :
Le « grand tour » : ≈ 43,6 M

Départ devant Port Médoc
Bouée de dégagement éventuelle à laisser à Bâbord
Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Tribord
Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Bâbord
Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Tribord
Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Tribord
Bouée d'eaux saines « BXA » à laisser à Tribord
Bouée latérale Bâbord « 4 » à laisser à Bâbord
Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Tribord
Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Tribord
Arrivée devant Port Médoc

7.2 Parcours de secours, toutes catégories : ≈ 20,7 M

Départ devant Port Médoc
Bouée de dégagement éventuelle,
Bouée latérale Tribord « 13a » à laisser à Bâbord,
Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord,
Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Tribord,
Bouée latérale Bâbord « 8a » à laisser à Tribord,
Bouée latérale Bâbord « 10a » à laisser à Tribord,
Arrivée devant Port Médoc

En cas de nécessité, le comité de course se réserve le droit de construire un parcours sur mesure et de l'annoncer en demandant une confirmation de réception à la VHF.

8 Système de pénalité

8.1 Pour les classes suivantes Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9 Classement

9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A

10 Place au port

10.1 En raison des travaux et opérations de dragage de Port Médoc, l'organisation ne pourra prendre en charge les places au port qu'à partir du samedi 17 avril 2010. Pour les mêmes raisons, les organisateurs ne pourront assurer la gratuité d'emplacement qu'aux bateaux inscrits avant le 10 avril.

10.2 Il faut impérativement contacter la capitainerie du port (coordonnées en première page) afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régata.

11 Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en natures distribués à chaque bateau concurrent et des lots plus importants aux podiums de chaque catégorie

14 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15 Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

16 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.